

Département

COMMUNE D'AIGUILLON

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

Nombre de
membres du
conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part
à la réunion : 22

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, dans la salle Louis Jamet, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Étaient présents : 22

MM Christian GIRARDI, Christophe MELÔN, Henri NEBLE, Michèle BEUTON, Joël JACOB, Jeanne BOUCHERES, Daniel GRISEY, Jacques NADALUTTI, Bernadette CAPEDEVILLE, Marie BAY, Martine CHASSAGNE, Joël BIN, Luz-Victoria MELÔN, Thierry BORDIN, Ahmed ABBASSI, Nicolas PIAZZON, Alain LAFON, Nicole MOSCHION, Monique ZANUTTO, Michel PEDURAND, Martine TOULMONDE, Frédéric SACRÉ

Date de
convocation :
30 juin 2026

Étaient absents : 5

Lise ROSSET, Cidalia BARRADAS VALERIO, Andreia FRANCO, Eric LE MOINE, Catherine LARRIEU

Objet de la
délibération :

ENFANCE
-
CONVENTION
Dispositif
« Lire et faire
lire »
BP 2026

Pouvoirs de vote : 4

Lise ROSSET à Michèle BEUTON
Andreia FRANCO à Luz-Victoria MELÔN
Eric LE MOINE à Nicole MOSCHION
Catherine LARRIEU à Alain LAFON

Secrétaire de séance : Martine CHASSAGNE

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'exposé suivant :

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention « Lire et faire lire » précisant les modalités d'interventions entre la Ligue de l'enseignement du Lot-et-Garonne, représenté par le

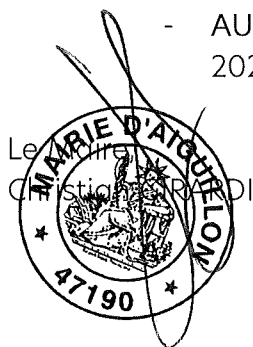
Déléguée Générale, Madame Priscilla NGUYEN VAN et la Commune d'Aiguillon, pour l'année scolaire 2026-2027.

- Madame Sylvie GUINGUAN, bénévole, interviendrait les lundis de 10h à 11h, à la crèche municipale « pause câlin ».
- Madame Sylvie GUINGAN, interviendra une heure par semaine sur lors des vacances scolaire, en temps extrascolaire, dans la structure d'accueil de l'école élémentaire Marcel Pagnol.
- Madame Sylvie GUINGUAN, intervenante durant l'accueil périscolaire de l'école maternelle Jean Jaurès, tous les mardis de 16h15 à 17h

La convention est jointe en annexe.

*Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

- APPROUVE les termes de la convention
- PRÉCISE qu'une participation : 100 euros x nombre de bénévoles pour les suivi administratif et pédagogique sera versée à la Ligue de l'enseignement afin de permettre l'accompagnement des bénévoles.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention 2026/2027.



La secrétaire de séance,
Martine CHASSAGNE